Nº 158. Dimanche 4 Juillet 1847. 18me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
...	26 fl.	30 fl.
six mois	14 »	16 »
trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
...lières 5 lignes fl. 1.50 timbre
...et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht, Noordzijde.*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franco de ports.*

LA HAYE, 3 Juillet.

...presse allemande par rapport aux affaires des Indes-Néerlandaises.

PAR LE PROFESSEUR G. LAUTS.

...fois qu'il y a lieu de le faire, nous déplorons que les ...étrangers dont les ouvrages jouissent non seulement ...générale de leur nation, mais aussi de celle des au... et qui sous bien des rapports méritent cette estime, se ...droit de s'exprimer d'une manière défavorable au su... ...Bas ou de leurs habitants. Il arrive bien quelque... ...ement peu favorable qu'on en porte (pourquoi ne ...-nous pas) ne se trouve pas tout à fait sans fonde... ...reil cas, quoique la forme en soit un peu rude, ou ... par trop hasardée, le mieux que nous ayons à faire, ... parti du tableau qui nous est présente de nos fai... ...de nos défauts, et de faire sincèrement concourir ces ...s à notre amélioration. Cependant il n'est pas sans ... ces mêmes auteurs se permettent d'avancer des ... assertions ou des faits qui ne peuvent être prouvés ...ment, ou sont même entièrement contraires à la vé... il en est ainsi, de pareilles assertions sont, il est ...ement démenties par les événements, et pour ces ... ne reste rien d'autre à faire que d'invoquer le té... l'un ou l'autre auteur dont ils ont négligé d'exa...ravant avec attention la véracité et l'impartialité. ...mettent assez souvent avec légèreté les opinions d'un ...dont le témoignage, pour peu qu'on y eût réfléchi un ...rait paru tout d'abord fort suspect, et dont ils auraient ... l'extrême partialité. — Une pareille manière d'agir ...le pas porter atteinte à la confiance qu'on serait ...posé à accorder à leurs ouvrages, quand on ... adopter et avancer, à la légère et aveuglément, ... les assertions invraisemblables et dénuées de ...? Certes, les publicistes qui veulent que l'on ... ...ité, ne sauraient être trop circonspects, quand ils ... des écrits d'un autre auteur. Bien que tout écrivain ... du prix à l'exactitude, soit sur ce point franchement ...vis, il semble que ce mérite soit en quelque sorte su... ...and il s'agit des Pays-Bas ou des Néerlandais. On ...sque croire qu'à l'égard de nos nationaux, mécon...liquement et même trahir sans pudeur la vérité, ne ...ment permis, mais soit aussi un devoir pour chaque ...anger, même pour celui qui de préférence à toute ...té doit s'attacher à l'impartialité, nous voulons dire ... Un pareil procédé n'a pas uniquement lieu quand ... Pays-Bas et des Néerlandais, il a lieu surtout envers ...ndais dans leurs rapports avec les Indes.

...t seulement les voyageurs et les écrivains anglais qui ...rendus coupables de trahir la vérité à notre égard, ce ... doute grandement déplorable, mais du moins il n'y ... rien d'inaccoutumé, et certes rien de nouveau ; car à ...er des premières relations des Anglais dans les Indes-..., depuis Lancaster et Middleton dans les premières ...u 17e siècle, jusqu'à Raffles et Crawfurd dans le 19e ... même jusqu'à Anderson, Brooke et autres publicistes ... actuelle, nous n'avons toujours trouvé chez cette ...ne qu'opinions erronées et assertions non fondées ...ard. (1) — On dirait même que chaque sujet de la Grande-Bretagne, dès qu'il a quelques rapports avec les Indes, doive être jaloux des Pays-Bas et qu'il ait promis en quelque sorte de nuire aux Néerlandais, chaque fois qu'il en aurait l'occasion ou le pouvoir, et de les placer sans cesse dans un jour défavorable. En effet, il est fort rare de trouver chez cette nation des hommes tels que Flinders, qui, malgré leur esprit de prévention contre les Néerlandais (2), consentent à leur rendre justice. Rarement, si ce n'est même jamais, nous avons rencontré de l'impartialité de la part des Anglais.

Les Français ne traitent guère mieux notre nation ; aujourd'hui les relations de leurs voyageurs ne se distinguent pas par un grand respect pour la vérité à l'égard des Néerlandais. Ne semble-t-elle pas tombée des nues, et ne serait-on pas même tenté de dire qu'elle a été dictée par un bien méchant esprit, la relation de tout ce que le capitaine de frégate française La Place dit avoir vu, observé et appris, lors de son voyage dans l'île de Java en 1831 (3). D'Entrecasteaux s'est montré un peu plus juste dans ses narrations, et Dumont d'Urville qui est bien loin d'avoir jugé si défavorablement les Néerlandais, leur attribue cependant, lors de la construction du fort *Du Bus*, des intentions auxquelles on n'avait alors nullement pensé. (4)

Bien plus que de la part de ces deux nations, nous avons droit de compter sur l'impartialité des Allemands. Certes, on doit croire que l'Allemagne, qui pas plus autrefois qu'aujourd'hui n'a possédé de colonies, pour cette raison n'éprouve aucun sentiment de jalousie envers les Pays-Bas, et qu'elle doit toujours être prête à rendre justice à notre pays, chaque fois qu'il est question de l'histoire des Néerlandais en Europe et dans les autres parties du monde. Cependant les choses sont bien loin de se passer ainsi.

C'est non-seulement de la part des Anglais et des Français, mais aussi de celle de nos voisins les Allemands, que la plupart du temps le gouvernement néerlandais dans les Indes se voit placé sous le jour le plus défavorable, représenté sous les couleurs les plus sombres. Qu'on en juge — Ceux qui au service de la compagnie des Indes-Orientales, sur le continent asiatique et dans les îles de l'Archipel indien, ont eu le pouvoir en mains, sont accusés d'avoir violé les lois, les institutions, les mœurs et les coutumes des populations asiatiques, d'avoir même foulé aux pieds les choses les plus saintes, — et tout cela dans le but de satisfaire une ambition insatiable. Même aujourd'hui, dans le 19e siècle, du moins on l'affirme la plupart du temps, on n'a pas encore remarqué à ce sujet la moindre amélioration chez les Hollandais.

Des écrivains allemands, pour nous borner à ceux dont les ouvrages jouissent de quelque estime et sont aussi favorablement connus dans les Pays-Bas, n'ont pas rougi de diffamer avec une criante injustice les faits et les actes des Néerlandais dans les Indes. W. F. Zimmermann, dans son ouvrage *Das Meer, seine Bewohner und seine Wunder*, a fait des Néerlandais un tableau dont la ridicule exagération fait sourire de pitié, en même temps qu'il met au jour son ignorance ou sa mauvaise foi. Ou peut-être a-t-il voulu imiter son homonyme C. A. W. Zimmermann, dans son ouvrage: *Die Erde und ihre Bewohner* et enchérir sur lui. Nous devons l'avouer, celui-ci a peu de motifs d'être loué pour son amour de la vérité ; mais du moins on peut alléguer pour sa défense que de son temps il ne se trouvait aucun de ses compatriotes qui fussent en état de lui fournir un tableau fidèle de la manière de vivre et de la conduite des Néerlandais dans les Indes au 16e siècle. Toutefois, si une pareille excuse pouvait être admise, elle justifierait en quelque sorte C. A. W. Zimmermann, mais en aucun cas l'auteur de *Das Meer*, qui aurait bien dû s'instruire de la vérité auprès du docteur Strehler qui, pendant les années de 1828 à 1830, a fait deux voyages à Java et passé quatre mois à Batavia et dans les riches environs de cette ancienne reine de l'Orient, — c'était le nom que les étrangers donnaient à Batavia vers le milieu du 18e siècle. Si dans cette question Strehler ne devait pas être considéré comme un juge incompétent, avec bien plus de raison encore ne pouvait être envisagé comme tel Pfyffer de Neueck qui, après un séjour de vingt ans dans l'île de Java, revint en Europe en 1828. Son ouvrage sur l'administration, la manière de vivre et les usages des Néerlandais et des indigènes, était, ainsi que la relation du voyage de Strehler, généralement répandu en Allemagne avant la publication de l'ouvrage *Das Meer* de W. F. Ximmerman. Nous ne dirons rien en ce moment des traductions des relations des voyageurs néerlandais qui environ vers cette époque ont paru en Allemagne. — Mais que doivent penser les lecteurs allemands eux mêmes de la véracité et de l'exactitude des auteurs de *Die Erde* et de *Das Meer*, lorsqu'ils viennent à comparer ce qui est dit dans ces ouvrages au sujet de la manière de vivre des Néerlandais à Java avec ce qu'ont raconté deux témoins oculaires, tels que Pfyffer de Neueck et Strehler?

Il est encore une autre accusation que ces écrivains se permettent contre les Néerlandais, celle de tenir constamment secret tout ce qui a rapport à l'Archipel indien, par suite de leur jalouse politique commerciale, qui de tout temps les a forcés d'envelopper d'un profond mystère tous les renseignements qui auraient pu jeter quelque lumière sur les relations commerciales des Indes ou faire connaître l'histoire, les antiquités, la religion, la langue et les mœurs des populations asiatiques (5). Une

(1) ...es nombreux écrits publiés dans notre pays où s'est signalée l'ex...ité des écrivains anglais qui ont été dans les Indes, nous indique...t l'important ouvrage de M. C. I. Temminck : *Coup d'œil géné... ...ossessions néerlandaises dans l'Inde Archipélagique*, où nous ...I, page 13, au sujet de Raffles, le passage suivant : « En compa...ette notice avec la relation fournie par Sir Stamford Raffles, on ...le manière le gouverneur anglais s'est plu à dénaturer les faits principaux, et comment il les a présentés sous un jour peu favorable à la mémoire de la direction hollandaise, surtout dans les premiers temps de l'établissement de notre pouvoir dans ces mers. C'est cependant sur cette relation tronquée et dénaturée qu'on s'est plu jusqu'ici à publier les faits principaux de l'histoire moderne de l'île de Java. »

(2) Flinders avait été reçu fort cordialement à Koepang, et cependant, lorsqu'il retourna dans la métropole après ses voyages d'exploration, il préféra, dans un moment de danger, aller chercher assistance auprès des Français à St. Maurice, plutôt que de recourir aux Néerlandais au Cap de Bonne-Espérance. Il jeta l'ancre devant St. Maurice le 15 décembre 1803 et il fut retenu prisonnier pendant six ans et demi par le général de Caen.

(3) Qu'on lise surtout l'ouvrage de P. van Rees : *Quelques erreurs de MM. Maurice d'Argout et La Place*, Utrecht 1843.

(4) Dumont d'Urville dit : « Les Hollandais essayèrent de précéder les Anglais sur les côtes de la Nouvelle-Guinée et de s'y établir aux environs du cap Walsh. » — Aux environs du cap Walsh, ceci est complétement injuste.

(5) Chacun comprendra facilement l'impossibilité de s'entourer d'un semblable mystère, dès qu'on réfléchit au grand nombre de personnes qui déjà étaient au service de la compagnie néerlandaise des Indes-Orientales, soit comme simples employés, la plupart appelés agents ou serviteurs de la compagnie, soit comme militaires, ou comme marins. Il était tout naturel que dans ce nombre il se trouvât des étrangers ; on rencontre même parmi ceux-ci des hommes qui ont occupé les plus hautes fonctions, tels que Patras, né à Grenoble, et Thedens, né à Friedrichstadt, qui tous deux, ce dernier comme intérimaire, ont été investis de la dignité de gouverneur-général.

Nous citerons aussi les noms de quelques étrangers qui sont venus se mettre en rapport avec nous : John Davids, qui découvrit le détroit de Davids, accompagna Cornelis Houtman dans son second voyage; William Adams, aussi un Anglais, prit part à l'expédition maritime de Mahu qui mit à la voile en 1598 et à laquelle les Anglais doivent leur commerce avec le Japon ; Willem Leyel, d'Elseneur, un des chefs de l'administration danoise sur la côte de Coromandel, resta plusieurs années au service du gouvernement néerlandais et plus tard fut reçu avec distinction à Batavia.

Mais comme on vit plusieurs étrangers, qui, entrés au service du gouvernement néerlandais, avaient acquis de nombreuses connaissances dans la navigation, les divers articles de commerce, etc., faire tourner ces mêmes connaissances au profit de leur propre nation, de même plusieurs Néerlandais, après avoir été attachés pendant un temps plus ou moins long au service de la compagnie néerlandaise des Indes-Orientales, soit par l'appât d'un bénéfice, soit par une ambition mal comprise, ont agi dans les Indes pour les intérêts des puissances étrangères. C'est ainsi que plusieurs Néerlandais ont consacré les connaissances qu'ils avaient acquises au service de la compagnie anglaise des Indes-Orientales et au détriment de leurs nationaux. — Barend Pelsert, qui environ en 1680 avait été dans les Indes, à Batavia et dans d'autres contrées, vint quelque temps après en Asie avec plusieurs navires suédois et fonda, si nous ne nous trompons, la factorerie suédoise de Tranquebar. François Caron, mécontent du rappel de son ami le gouverneur-général van der Lijn, quitta en 1650 le service de la compagnie des Indes-Orientales, bien qu'il fût premier conseiller des Indes et directeur-général, et alla mettre au service du roi de France les connaissances et l'expérience qu'il avait acquises.

...ETON DU JOURNAL DE LA HAYE 4 JUILLET 1847.

LE PICCININO. (1)

X.

Problème.

...es mille lumières du palais brillaient devant lui, et les sons de l'or...stre arrivaient à son oreille dans la nuit sonore. Les voitures roulaient ... personne ne dormait dans la ville ni dans la campagne en...; au fait, il n'était pas neuf heures, et Michel se sentait peu dis... au sommeil. Il ferma sa fenêtre et voulut prendre un livre, mais le ... qu'il avait jeté sur sa table, dans un mouvement de dépit contre ..., fut le seul objet qui lui tomba sous la main.

... à travers la fine et pénétrante odeur de musc qu'exhalait le nec...é de cette jolie petite plante, il lui sembla voir des images palpa...ormer et se répandre autour de lui; des femmes, des lumières, des ... des eaux jaillissantes, des diamants au feu bleuâtre ; et, à ces cho... semblaient réelles, des choses fantastiques se mêlaient comme dans ... les belles danseuses antiques que Michel avait peintes à la con... détachaient mollement de la toile, et, relevant au dessus du genou ... d'azur et de pourpre, elles se glissaient dans la foule, et lui je... en passant, des regards lascifs et de mystérieux sourires. Enivré de ... les suivait, les perdait, les cherchait encore, saisissant à l'une sa ... flottante, à l'autre son peplum transparent, mais s'épuisant en ...s, en vaines prières, pour les retenir et les fixer.

... femme blanche passait lentement et s'emparait seule de sa ... vagabonde. Elle s'arrêtait devant lui et le regardait, d'abord avec ... yeux pétrifiés, qui s'animaient peu à peu et finissaient par lui lancer ... flammes dont il se sentait consumé. Immobile à ses pieds, il la voyait se pencher sur lui. Il croyait sentir son haleine effleurer son front; mais aussitôt la bande échevelée des courtisanes latines l'enlaçait dans un réseau d'étoffes diaprées et l'entraînait dans un tourbillon jusque sous les combles de la voûte. Il se trouvait alors seul sur son échelle, barbouillé de peinture, couvert de taches, accablé, haletant, dans une effrayante solitude, et à peine éclairé d'un jour incertain. Le silence planait sur les salles vides et froides : il ne lui restait de sa vision qu'une petite fleur brisée dont il avait épuisé le parfum à force de l'aspirer.

Cette fantasmagorie devint si pénible que Michel, effrayé, repoussa encore une fois le cyclamen, pensant que ses émanations avaient quelque chose de narcotique et de vénéneux. Cependant, il ne put se résoudre à l'anéantir. Il le plaça dans un verre d'eau, et, ouvrant de nouveau sa fenêtre :

— Pourquoi souffrir ainsi sans cause et sans but ? se dit-il ; est-ce un regard de femme, est-ce la vue lointaine d'une grande fête, qui font travailler ainsi mon imagination désordonnée ? Eh bien ! si la folle est indomptable, donnons-lui carrière ; sans doute le spectacle de la réalité va ou l'éteindre ou lui fournir des aliments nouveaux. Ou je me calmerai ou je changerai de souffrance ; qu'importe !

— Qu'as-tu donc à parler ainsi tout seul, Michel ? lui dit une voix douce, en même temps que la porte de sa petite chambre s'entr'ouvrait derrière lui. Et Michel, en se retournant, vit sa petite sœur Mila, qui, les pieds nus et le corps enveloppé dans un piddemia (mante brune à l'usage des femmes du peuple), s'approchait avec précaution.

Il n'y avait rien au monde d'aussi joli, d'aussi gracieux et d'aussi aimable que Mila. Michel l'avait toujours tendrement aimée. Cependant son apparition en cet instant lui causa un peu d'humeur.

— Que viens-tu faire ici, petite ? lui dit-il, et pourquoi ne dors-tu pas ?

— Dormir déjà ! dit-elle, quand j'entends rouler les carrosses dans le faubourg, et quand je vois le palais de la princesse briller là-bas comme une étoile ? Oh ! je ne saurais reposer ! Notre père m'avait fait promettre de me coucher comme à l'ordinaire, et de ne pas aller courir autour du palais avec les autres jeunes filles, pour tâcher de regarder la fête par les portes entr'ouvertes. Je m'étais donc couchée, et quoique ces violons, qu'on entend d'ici, me fissent sauter le cœur en mesure, j'allais m'endormir résolument, lorsque mon amie Nenna est venue me demander d'aller avec elle.

— Et tu veux y aller, Mila ? Désobéir à ton père ? Courir la nuit aux abords de cette maison entourée de valets, de mendiants et de vagabonds, avec une petite écervelée comme Nenna ? Tu ne le feras pas, je m'y oppose !

— Eh ! il n'est pas nécessaire de prendre ces grands airs paternels, monsieur mon frère, répondit Mila d'un ton piqué. Me croyez-vous assez folle pour écouter Nenna ? Je l'ai renvoyée ; elle est déjà loin d'ici, et j'allais me rendormir quand je vous ai entendu marcher et parler. J'ai cru que mon père était avec vous ; mais, en regardant par la fente de la porte, j'ai vu que vous étiez seul, et alors...

— Et alors, tu viens babiller pour te dispenser de t'endormir ?

— Le fait est que je n'ai nulle envie de me coucher si tôt, et que le père ne m'a pas défendu d'écouter et de regarder de loin ce qui se passe là-bas ! Oh ! que cela doit être beau ! On voit bien mieux de ta fenêtre que de la mienne, Michel ; laisse-moi donc rassasier mes yeux de cette grande clarté si réjouissante !

— Non, petite. La brise est fraîche cette nuit, et tu es à peine vêtue. Je vais fermer la fenêtre et me coucher. Fais-en autant. Bonsoir.

— Tu vas te coucher, toi, et tu viens de t'habiller ? à quel propos, je te prie ? Michel, tu me trompes, tu vas voir le bal, tu vas y entrer ! Je parie que tu es invité, et que tu ne m'en dis rien !

— Invité ! on n'invite pas les gens comme nous à de pareilles fêtes, ma pauvre petite ! Quand nous entrons là, c'est comme ouvriers et non comme amis.

— Qu'est-ce que cela fait, pourvu qu'on y soit ? Tu y entreras donc ? Oh ! que je voudrais être à ta place !

— Mais quelle est donc cette rage de voir ?

— Voir ce qui est beau, Michel, n'est-ce pas tout ? Quand tu dessines une belle figure, j'ai du plaisir à la regarder, peut-être plus que toi qui l'as faite.

— Mais si tu étais là, ce serait à la condition de te tenir cachée dans quelque petite niche, car si l'on te voyait on te ferait sortir ; tu ne pourrais ni danser, tu te montrer.

— Fort bien ; mais je verrais danser, ce serait beaucoup.

— Tu es un enfant. Bonsoir !

— Je vois bien que tu ne veux pas m'emmener ?

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

occupation de cinq ans par les Anglais a répandu plus de lumière, disent-ils, que n'en produisit jamais une occupation de deux siècles par les Néerlandais. Pour cette allégation, quelque sévère qu'elle puisse être, nous ne saurions cependant trop en vouloir à ces organes de la presse allemande, puisqu'ils n'ont fait que répéter une accusation que d'autres auteurs avaient déjà avancée, sans examiner auparavant si elle était vraie ou sans fondement. A cette occasion nous voulons toutefois examiner et autant que possible réfuter une accusation aussi blessante qu'elle est dénuée de preuves.

Nous avons pris la peine de remonter à la source de cette accusation, et heureusement nous croyons avoir découvert le nom de l'écrivain qui, lorsque les ouvrages de Raffles et de Crawfurd étaient déjà connus en Allemagne, a le premier avancé cette assertion. Quant à Zimmermann et ceux qui l'on reproduite plus tard, il ne peut guère non plus leur être imputé à blâme d'avoir adopté aveuglément une pareille opinion, puisque l'écrivain qui, croyons-nous, a été le premier à former cette accusation contre les Néerlandais, s'est acquis un grand nom comme historien.

Qui ne connait et n'estime ici les ouvrages historiques du professeur Heeren ? — Dans les Pays-Bas, certes, la réputation de cet historien a été constatée par sa nomination comme membre de nos plus célèbres sociétés littéraires, et c'est pourtant lui qui a jeté sur les Néerlandais un blâme sévère, accueilli d'abord sur son témoignage et ensuite généralement répandu en Allemagne. Que Heeren ait emprunté cette accusation aux ouvrages des écrivains anglais de l'époque, cette raison ne peut cependant pas l'excuser, car il a plus d'une fois prouvé qu'il savait envisager l'histoire du point de vue philosophique. En effet, comment serait-il parvenu à se faire la réputation d'un bon historien, s'il n'avait pas pratiqué la critique historique, s'il n'avait pas été en état de juger de la véracité des auteurs qu'il consultait et par conséquent de faire usage de leurs écrits avec plus ou moins de circonspection ?

Il n'y a pas à douter que Raffles et Crawfurd n'aient été les auteurs suivis par le professeur Heeren. Toutefois, à la lecture réfléchie de l'*History of Java* de sir Thomas Stamford Raffles, et de l'*History of the Indian-Archipelago* de John Crawfurd, il ne pouvait échapper à l'appréciation du professeur Heeren qu'au milieu de tout ce que ces deux ouvrages renferment de bon, il perce une partialité incontestable contre le gouvernement néerlandais dans les Indes et contre les Néerlandais eux-mêmes. Nous le reconnaissons aussi, il y a de fort bonnes choses dans ces deux ouvrages, mais le bien qu'on y trouve n'a-t-il très-souvent été déjà dit par Valentyn et d'autres auteurs de ce pays, ou bien Raffles et Crawfurd ne le doivent-ils pas eux-mêmes aux employés néerlandais de leur temps ? Il est rare qu'ils aient faussement interprété ou tronqué les renseignements donnés par ces employés. — Qu'on songe qu'il ne faut pas perdre de vue que lorsque Java passa sous la domination des Anglais, il y avait fort peu de temps que la gigantesque entreprise du gouverneur-général Daendels avait ouvert aux Européens les communications avec l'intérieur de cette île. Les grandes routes créées par Daendels et traversant des forêts jusqu'alors presqu'impénétrables et des précipices affreux, rendirent faciles les moyens de communiquer dans l'intérieur et d'apprendre à connaître les restes des anciens temples de la religion javanaise. Personne avant Raffles n'avait eu l'occasion de faire de pareilles recherches et sans cette importante route et le respect attaché au nom de Daendels, il n'en aurait jamais eu les moyens.

Mais, outre la facilité de se servir avec circonspection des ouvrages de Raffles et de Crawfurd qu'une lecture réfléchie de ces mêmes écrits lui aurait procurée, le professeur Heeren avait encore d'autres moyens à sa disposition. Qu'il nous soit permis de citer quelques auteurs allemands, dont les ouvrages, pour choisir une époque précise, par exemple depuis le milieu jusqu'à la fin du 17e siècle, ont vu le jour en Allemagne, et qui pour la plupart ont été au service de la Compagnie néerlandaise dans les Indes-Orientales. Voici leurs noms :

Johan Albrecht Von Mandelslo	de 1633	à 1639.
George Andriesz, ou Andriessen	» 1644	» 1650.
Jan Jacobsz. Saar.	» 1644	» 1659.
Volkert Evertz, ou Evertsen. . .	» 1659	» 1668.
Albrecht Herport	» 1659	» 1668.
Christophorus Schweitser. . . .	» 1675	» 1683.
Elias Hesse.	» 1680	» 1684.
Christophorus Frikus	» 1680	» 1684.

(*La fin à demain.*)

Le ministre de l'intérieur,

Considérant que, nonobstant la publication souvent renouvelée des dispositions administratives concernant la matière, il est présenté de temps en temps au visa du département de l'intérieur des certificats d'origine ou de fabrication néerlandaise pour des marchandises destinées à l'exportation aux Indes-Néerlandaises, qui n'ont point été rédigés sur tous les points conformément aux indications données, et qui ont été retournés aux parties intéressées pour y faire les corrections nécessaires ;

Porte de nouveau à la connaissance des habitants du royaume les dispositions concernant la confection et le visa des certificats d'origine et de fabrication néerlandaise, déjà plus d'une fois publiées, et nommément suivant une circulaire ministérielle du 27 juillet 1841, n° 150, 9me division, insérée en son entier sous le n° 194 dans un supplément du *Journal officiel* de 1841, et plus tard encore d'après un avis du ministre en date du 8 octobre 1842, qui a été placé dans le *Staats-Courant* du 11 octobre 1842 et successivement dans d'autres numéros de ce même journal.

Les détenteurs des certificats dont il s'agit sont ainsi invités dans leur intérêt, à les examiner avec attention avant de les présenter au visa du ministère de l'intérieur et à s'assurer si ces pièces, confrontées avec les dispositions prescrites, ne donnent pas lieu à observations ; dans ce cas ils doivent veiller eux-mêmes à ce que les omissions ou inexactitudes y soient réparées ou corrigées avant d'envoyer ces certificats au visa du département ; sans cette précaution, les retards qu'occassionnent au département de l'intérieur les écritures nécessaires de part et d'autre pour opérer les rectifications exigées, et dont ce département ne saurait être l'auteur, ne peuvent être qu'au préjudice de ces mêmes détenteurs.

Enfin et surabondamment on rappelle de nouveau l'avertissement si souvent répété que les certificats d'origine et de fabrication doivent accompagner la marchandise à laquelle ils appartiennent et arriver en même temps dans les Indes ; que ces certificats, avant d'être expédiés avec la marchandise pour les Indes, doivent être visés au département de l'intérieur, puisqu'en aucun cas il ne peut être accordé plus tard de visa, formalité sans laquelle le certificat n'a aucune valeur ; et que les parties intéressées, autant que faire se peut, ne doivent pas différer à présenter au visa les certificats qui devront indiquer en même temps les noms du navire et du capitaine qui emportent la marchandise, et en aucun cas ne doivent point attendre que les navires avec lesquels elles font leurs expéditions soient prêts à mettre à la voile, ces certificats devant être, régulièrement et au fur et à mesure de leur réception au département de l'intérieur, inscrits sur un registre destiné à cet effet, en sorte que si un certain nombre de ces pièces se trouve concurremment envoyé, la dernière reçue ne peut être retournée aussi promptement, et jamais par le retour du même courrier.

On rappelle en outre que, suivant les dispositions existantes, les certificats d'origine et de fabrication sont rédigés sans frais par les autorités communales et écrites sur un timbre que doit payer la partie intéressée ; et que ces certificats ne sont soumis à aucun enregistrement ou autres frais généralement quelconques.

La Haye, 2 juillet 1847.

VAN RANDWYCK.

Le ministre des finances informe le public que, suivant l'art. 14 de la loi du 30 mai 1847 (*Journal officiel* n° 36) relative à la perte par cas fortuit des obligations à la charge de l'Etat, les personnes qui avant la mise en vigueur de cette loi se sont adressées par écrit au gouvernement, afin d'obtenir un nouveau titre en remplacement d'une de ces obligations désignées par cette même loi, qui auraient été anéanties par suite d'incendie, d'inondation, de naufrage ou de tout autre évênement extraordinaire, pourvu que ces obligations n'aient pas été comprises dans le remboursement ou la conversion de la dette, peuvent aussi être admises au benéfice de cette même loi, en observant toutefois les formalités qui y sont prescrites, et qu'à cet effet, dans leur intérêt, dans le délai de six mois à partir de ce jour, elle pourront s'adresser au Roi par requête indiquant domicile élu dans le royaume et contenant les indications prescrites dans l'art. 2 de la loi.

Les rapports reçus aujourd'hui de la Frise et de la province de Groningue, sous la date du 30 juin, et de l'Overyssel, datés du 1er juillet, annoncent que par suite des prudentes mesures prises par les autorités et du concours zélé des habitants, l'ordre public n'a plus été troublé dans ces contrées et que tout a repris son cours régulier. On n'en continuait pas moins à prendre les précautions nécessaires au maintien de la tranquillité publique.

L'arrivée de nombreux bâtiments chargés de grains venant de la mer Baltique et d'autres ports de mer se continuait régulièrement à Rotterdam à la date du 1er juillet. Dans ces trois derniers jours il est entré dans la Meuse plus de 80 navires n'ayant pas en charge moins de sept mille lasts de diverses céréales. On peut regarder ces arrivages comme un faible commencement de la grande quantité que l'on attend encore.

En conséquence de ces arrivages les prix des céréales ont subi une baisse considérable et dans cette dernière quinzaine le last de seigle a été vendu à fl. 140. On s'attend encore à une plus forte baisse dans les prix. (*Nieuwe Rotterd. Courant.*)

Nous avons dit hier que la guerre civile est aujourd'hui plus que jamais imminente en Suisse. Divers faits viennent à l'appui de cette assertion. Le canton de Berne fait des armements considérables. D'un autre côté, on assure que l'ancien chef des radicaux lucernois, M. Steiger, qui, en dernier lieu, a présidé l'assemblée de la société helvetique à Bade (Argovie), a profité de cette occasion pour recruter une bande de *corps-francs*. On ajoute que le club de l'Ours, à Berne, médite une nouvelle attaque au profit des radicaux de Morat, renforcés de volontaires bernois et vaudois, sur Fribourg. Il est peu probable qu'il y ait dans tout cela plus que de la forfanterie, cependant les dispositions des radicaux ne laissent pas que d'inspirer les craintes les plus sérieuses sur le maintien de la paix. Ce n'est pas, à coup sûr la bonne volonté qui leur manque.

En présence de telles menées, il y aurait folie de la part des cantons catholiques à rester dans l'inaction. Aussi voit-on qu'ils se préparent activement à la guerre. Le canton [illegible] a, comme celui de Lucerne, ordonné la revue de [illegible] *landsturm*. Le grand-conseil a décrété qu'il serait [illegible] compagnies de carabiniers voltigeurs de ceux qui [illegible] session de carabines, et qu'il serait délivré des armes à tous les autres aux frais de l'Etat. Ces dispositions [illegible] tées ou ne tarderont pas à l'être par tous les cantons [illegible] primitive.

Du reste, plusieurs cantons se déclarent, sous divers [illegible] tes, partisans de la temporisation. Aucune majorité [illegible] ne pourra donc se former, au moins immédiatement, en faveur de mesures de contrainte armée contre la ligue catholique. Au surplus, celle-ci attend les événements sans frayeur, [illegible] dans la bravoure de ses défenseurs et la justice de sa cause.

En Espagne, on regarde de nouveau comme imminent un changement complet, du moins une modification ministérielle. La rentrée très prochaine d'Espartero serait le signal de la retraite de deux membres du cabinet. Les désordres à l'intérieur du pays vont en augmentant, tous les partis relèvent la tête et peu à peu l'espérance revient à chacun d'eux.

La nouvelle de l'arrivée de l'armée espagnole sous les murs d'Oporto n'était pas encore parvenue à Madrid le 26 juin.

Nous recevons les journaux d'Athènes jusqu'au 20 [illegible] *Moniteur grec* déclare qu'il est vrai que les bases de la conciliation destinée à mettre fin à un regrettable conflit sont à peu près arrêtées et convenues entre la Grèce et l'Autriche, comme médiatrice; qu'il est vrai que dans cette circonstance la Turquie n'a pas montré moins d'empressement en vue d'une équitable conciliation: ce qui est faux, ajoute le *Moniteur*, c'est ce qu'avec un peu de réflexion personne n'aurait avancé, que tous les termes de l'*ultimatum* de la Porte aient été [illegible] par M. le prince de Metternich et consentis par le cabinet d'Athènes.

Nous croyons devoir reproduire toute la partie du discours dans laquelle lord John Russell, dans la séance des communes du 28, s'est livré à l'examen de la situation de l'Irlande [illegible] tous les maux qu'il faut redouter encore pour cette malheureuse contrée dans les années qui vont suivre :

« L'Irlande a été amenée à son état actuel par une longue suite de [illegible] ses législatures et de mauvaises administrations. Si nous regardons en [illegible] si nous jetons un coup-d'œil sur la situation des autres pays, nous [illegible] que le gouvernement et les lois ont de l'influence sur la condition des [illegible] non pour dix ou vingt ans, mais pour des siècles. Quand je considère [illegible] reuse condition du peuple de la Toscane, j'y retrouve des traces de [illegible] vernement républicain, vigilant et vigoureux. Si j'examine la Flandre [illegible] perçois également les suites des avantages répandus dans cette [illegible] par le gouvernement des ducs de Bourgogne. Et quand j'envisage le [illegible] de Valence, je vois des traces des encouragements accordés à l'industrie [illegible] la culture par les gouverneurs de cette province. Partout en Europe [illegible] contrées que j'ai traversées, j'ai vu que la condition du peuple était [illegible] à l'influence, non-seulement du gouvernement du moment, mais à [illegible] gouvernements antérieurs.

— Non, certes, je ne le puis. On te chasserait, et il me faudrait casser la tête à l'insolent valet qui l'insulterait à mon bras.

— Comment! il n'y a pas un petit coin grand comme la main, où je pourrais me cacher? Je suis si petite! Vois, Michel, je tiendrais dans ton armoire. D'ailleurs, sans me faire entrer, tu pourrais bien me conduire à la porte, et notre père ne serait pas mécontent de me savoir là avec toi.

Michel fit un beau sermon à Mila sur la curiosité puérile, et sur ce besoin instinctif et violent qu'elle éprouvait d'aller s'enivrer du spectacle des grandeurs patriciennes. Il oublia qu'il était dévoré du même désir, et qu'il lui tardait de se trouver seul pour s'y abandonner.

Mila entendit raison lorsque Michel lui dit qu'il allait aider son père à surveiller l'ordonnance matérielle de la fête; mais elle n'en fit pas moins un gros soupir.

— Allons, dit-elle en s'arrachant de la fenêtre, il n'y faut plus songer. Au reste, c'est bien ma faute; car si j'avais pu prévoir que cela me donnerait tant d'envie, j'aurais très bien pu dire à la princesse de m'inviter.

— Voilà que tu redeviens folle, au moment où je te croyais raisonnable, Mila! Est-ce que la princesse pourrait t'inviter, quand même elle en aurait la fantaisie?

— Mais certainement! n'est-elle pas maîtresse de son propre logis!

— Oui dà! et que diraient toutes ces antiques douairières, toutes ces augustes pécores, si elles voyaient sauter au milieu de leurs nobles poupées de filles, la petite Mila avec son corset de velours et son jupon rayé?

— Tiens! j'y ferais peut-être meilleure figure qu'elles toutes, jeunes et vieilles!

— Ce n'est pas une raison.

— Cela, je le sais; mais la princesse est reine dans sa maison, et je parie qu'elle m'invite au premier bal qu'il lui plaira de donner.

— Tu le lui demanderas, n'est-ce pas?

— Certes! je la connais, et elle m'aime beaucoup; c'est mon amie.

Et, en disant cela, Mila se redressa et prit un air d'importance si drôle et si joli que Michel l'embrassa en riant.

— J'aime à voir, Mila, dit-il, que tu ne doutes de rien. Et pourquoi te détromperais-je? Tu perdras assez tôt les illusions confiantes de ton âge d'or! Mais, puisque tu connais si bien cette princesse, parle-m'en donc un peu, ma bonne petite sœur, et dis-moi comment il se fait que tu sois si intimement liée avec elle, sans que j'en sache rien.

— Ah! ah! Michel, tu es curieux de savoir cela, à présent! et jusqu'ici pourtant tu ne l'étais guère. Mais, puisque tu as été si peu pressé de me questionner, tu attendras bien encore jusqu'à ce qu'il me plaise de te répondre.

— C'est donc un secret?

— Peut-être! que t'importe?

— Il m'importe fort peu, en effet, de savoir quoi que ce soit touchant cette princesse. Elle a un beau palais, j'y travaille, elle me paie, je ne me soucie pas d'autre chose pour le moment. Mais rien de ce qui intéresse ma petite Mila ne peut m'être indifférent et ne doit m'être caché, ce me semble?

— Tu me flattes maintenant pour me faire parler. Eh bien! je ne parlerai pas, voilà! Seulement, je te montrerai quelque chose qui te fera ouvrir de grands yeux. Tiens, regarde, que dis-tu de ce bijou?

Et Mila tira de son sein un médaillon entouré de gros diamants.

— Ils sont fins, dit-elle, et valent je ne sais combien d'argent. Il y aurait de quoi me faire une dot si je voulais les vendre; mais je ne m'en séparerai jamais, puisque cela me vient de ma meilleure amie.

— Et cette amie, c'est la princesse de Palmarosa?

— Oui, c'est Agathe Palmarosa; ne vois-tu pas son chiffre gravé sur l'or du médaillon?

— Oui, en vérité! Mais qu'y a-t-il dans ce bijou précieux?

— Des cheveux, de beaux cheveux châtain-clair, nuancés de blond, frisés naturellement, et si fins! dit la jeune fille en ouvrant le médaillon. N'est-ce pas qu'ils sont doux et brillants?

— Ce ne sont pas ceux de la princesse, car les siens sont noirs.

— Tu l'as donc vue, enfin?

— Oui, je l'ai aperçue tantôt. Mais dites-moi donc, Mila quels sont ces cheveux que vous portez sur votre cœur et dans un médaillon si précieux?

— Curieux que tu es! tu es aveugle et lourd comme tous les curieux. Tu ne les reconnais pas? Tu ne te souviens pas d'où ils me viennent?

— Non, en vérité.

— Eh bien! pose-les auprès des tiens, et tu les reconnaîtras, quoique ta tête ait un peu bruni depuis un an.

— Chère petite sœur! oui, je me souviens, en effet, que tu les a[illegible] sur mon front le jour où tu as quitté Rome.... et tu les as conservés [illegible]

— Je les portais dans un petit sac noir. Mon amie Agathe m'a de[illegible] de quel saint était la relique de mon scapulaire, et quand je lui [illegible] c'étaient les cheveux de mon frère unique et bien-aimé, elle les a[illegible] me disant qu'elle me les renverrait le lendemain; et, le lendemain, [illegible] faisait remettre par notre père ce beau joyau plein de tes cheveux. P[illegible] il en manquait. Le bijoutier qui les a enchâssés là dedans en aura [illegible] perdu.

— Perdu, cela se peut, dit Michel en souriant, mais volé!... Ces [illegible] n'ont de prix que pour toi, Mila!

— Mais, enfin, d'où vient cette amitié de la princesse, reprit Mic[illegible] une pause, et quel service lui as-tu jamais rendu pour qu'elle [illegible] pareils présents?

— Aucun. Mon père, qui est bien avec elle, m'a emmenée [illegible] palais pour me présenter. Je lui ai plu; elle m'a fait mille caresses [illegible] demandé mon amitié, je la lui ai promise et donnée tout de suite [illegible] la journé toute seule avec elle à me promener dans sa villa et [illegible] dins. Depuis ce temps-là j'y vais quand je veux, et je suis to[illegible] d'être bien reçue.

— Et tu y vas souvent?

— Je n'y suis encore retournée que deux fois, car il n'y a pas [illegible] que j'ai fait connaissance avec elle. Depuis huit jours, je sais que [illegible] a été sens-dessus-dessous pour les apprêts de ce bal, et j'aurais [illegible] gêner ma chère Agathe dans un moment où elle avait sans doute [illegible] d'occupations. Mais j'irai dans deux ou trois jours.

— Ainsi, voilà tout le mystère? Pourquoi te faisais-tu prier [illegible] dire?

— Ah! parce que la princesse m'a dit, en me quittant [illegible] prié de ne parler à personne de la bonne journée que nous avons passée ensemble, et de l'amitié que nous avons contractée. J'ai mes raisons [illegible] demander le secret là-dessus. Tu les sauras plus tard, et je sais que je [illegible] compter sur ta parole, si tu veux bien me la donner. » Tu penses bien [illegible] chel, que je ne la lui ai pas refusée?

GEORGES SAND. (*La suite à demain.*)

[illegible]rait injuste, et nous manquerions à notre devoir envers l'Irlande, si [illegible] attachions à ce qui a été fait pour ce pays pendant les dix ou les vingt [illegible] années, et si, en vue de cette politique, nous nous bornions à dire : [illegible] les Irlandais ne font-ils pas comme les Anglais ?

[illegible] Irlande avait été gouvernée comme l'Angleterre l'a été, je ne doute [illegible] maintenant les Irlandais ne fussent capables de bien faire, mais ce [illegible] par un simple effort législatif, par un acte de tardive justice passé en [illegible] peut se flatter d'avoir mis les Irlandais en position de travailler [illegible] prospérité, et d'atteindre à cet état de comfort et de bien-être dont [illegible] Anglais a le bonheur de jouir.

[illegible] Irlande, nous avons la misère, et comme conséquence de la misère, [illegible] de sécurité; aussi les capitalistes craignent-ils d'y rien entreprendre. [illegible] est dans la dépravation, mais la dépravation est produite par des [illegible] morales, qu'il importe que nous considérions en face ; il ne nous [illegible] de nous arrêter seulement aux fautes et aux outrages qui se commet- [illegible] les attribuer à certaines dispositions violentes ou indociles du peu- [illegible] à là raisons suffisantes pour que nous ne nous en tenions pas à des [illegible] abstraits de législation, et pour justifier les sacrifices de plusieurs [illegible] se sont imposés les autres parties de l'empire britannique, dans [illegible] l'Irlande.

[illegible] existe, pour le moment, une crainte raisonnable qu'une grande por- [illegible] récolte de pommes de terre de la présente année ne soit menacée. La [illegible] s'est efforcée, il est vrai, de semer sur une partie du sol, précé- [illegible] cultivé en pommes de terre, diverses sortes de grains, de navets, de [illegible] nous aurons plus de récoltes vertes que par le passé ; mais on calcule [illegible] produit de trois acres de grains pour remplacer la perte d'un acre [illegible] terre. Nous ne pouvons nous arrêter sur la situation probable [illegible] pendant les cinq ou six années qui vont suivre, sans une appré- [illegible] considérable des souffrances excessives qui attendent ce pays. Nous [illegible] des fardeaux considérables aux propriétaires de l'Irlande, [illegible] sont en premier lieu responsables de la situation de l'Irlande, [illegible] nous devons faire quelque chose de plus encore, nous devons faire tout [illegible] notre pouvoir pour arracher le peuple irlandais à son état actuel, [illegible] les moyens de travailler lui-même à sa prospérité. »

[illegible] le monde applaudira à la sagesse des vues de lord John [illegible] ne croyons pas qu'un ministre anglais ait jusqu'à [illegible] franchement reconnu les torts et les devoirs de [illegible] envers l'Irlande.

[illegible] tions de lord John Russell, dit à ce sujet le *Journal* [illegible], contredisent formellement, comme on voit, celles [illegible] pondant de Cork, dont nous avons, il y a quelques [illegible] paroles. Cependant, quoi qu'en ait dit le premier [illegible] croyons encore que les craintes exprimées par lui [illegible] moins fort exagérées. Nous avons eu hier l'occasion [illegible] deux personnes revenues en ligne droite d'Irlande, [illegible] seignements qu'elles nous ont donnés sur la situation [illegible] de terre dans ce pays, loin d'être alarmants, sont, [illegible] très-favorables. Au reste, la vérité ne peut tarder [illegible] jour sur ce point important.

[illegible] royal belge du 28 juin porte :

[illegible] les termes fixés par les arrêtés du 8 et du 20 mars 1847 pour [illegible] 1° des farines et des gruaux de toute espèce, 2° du bétail, [illegible] pour les farines et les gruaux de toute espèce, jusqu'au 1er [illegible] le bétail, jusqu'au 1er septembre 1847.

[illegible] de la province du Luxembourg sont exceptées de la pré- [illegible], en ce qui concerne de bétail. Il sera perçu un droit de ba- [illegible] centimes par mille kilogr. de farine et de gruau, et par tête de [illegible]

[illegible] ministres de l'intérieur et des finances sont chargés, chacun [illegible] concerne, de l'exécution du présent arrêté.

[illegible] de l'Inde, dont nous avons annoncée hier l'arrivée à [illegible] a pas apporté de nouvelles de la Chine postérieures [illegible] dates. Le *Hong-Kong-Register*, en publiant les [illegible] l'expédition anglaise contre Canton, ajoute seule- [illegible] suit.

[illegible] d'Aguilar a laissé à Canton le capitaine Graves, avec un nom- [illegible] ment de troupes et de volontaires, qui chaque jour sont passés [illegible] tiennent prêts à agir.

[illegible] demeurent suspendues à Canton. Les marchands déménagent [illegible] dans l'intérieur, en emportant ce qu'ils ont de plus précieux. On [illegible] lèvement du peuple, qui, dans son exaspération, pillerait tout aus- [illegible] chinois que les factoreries anglaises, ou une nouvelle at- [illegible] des Anglais; de nombreux renforts étaient, disait-on, attendus

[illegible] aux ne contiennent pas non plus de nouvelles de la [illegible]

[illegible] scriptum d'une lettre annonce le retour à Bombay du [illegible] *Sir-Charles-Forbes*, le premier bateau à vapeur de [illegible] anglais qui se soit montré dans les mers de la Chine, [illegible] vendre une cargaison d'opium.

[illegible] bad, 13,000 hommes de troupes irrégulières, aux- [illegible] dû vingt mois de paie, s'étaient mutinés ; on avait [illegible] leur payer cinq mois seulement ; mais cette offre ayant [illegible] et ces troupes ayant refusé de mettre bas les armes, [illegible] été occupée par 300 hommes du 24e régiment de S. M. [illegible] régiments indigènes de Madras. Les troupes régu- [illegible] d'abord menacé de faire résistance ; mais elles [illegible] par accepter les conditions qui leur avaient été of- [illegible] se sont débandées après avoir reçu la promesse [illegible] paierait l'arriéré qui leur est dû.

Les bruits qui couraient depuis quelque temps sur une nou- [illegible] insurrection des Sicks, sur la trahison de Goulab-Singh, [illegible] et l'invasion de Peshwar par Dost-Mahomet n'a- [illegible] rien de réel. Goulab-Sing est toujours à Cachemire, oc- [illegible] à consolider son pouvoir et à faire admettre par toute cette [illegible] les monnaies récemment frappées à son nom.

[illegible] pays de Scindia, au Gwalior, le gouvernement de la [illegible] a déployé contre la coutume barbare des sacrifices [illegible] une vigilance et une énergie pleines de succès ; mais [illegible] le Gumsour, un système contraire a fait rallumer ces hor- [illegible] bûchers éteints depuis longtemps, et on porte jusqu'à [illegible] le nombre des veuves infortunées que la cruelle prati- [illegible] a livrées aux flammes dans le cours d'un mois !

[illegible], les hostilités et les représailles continuent entre [illegible] afghans qui se disputent le pouvoir, bien que l'appui [illegible] donné beaucoup plus de consistance à Dost-Maho- [illegible] finira probablement par être le seul et paisible despote [illegible] Afghanistan, malgré la puissante concurrence de Ma- [illegible] Khan, en qui les Anglais ont moins de confiance.

[illegible] qui devait entreprendre le chemin de fer de Ma- [illegible] jahnagur, à travers l'Indoustan, a prononcé sa dis- [illegible] pour le 1er juin, au grand regret de tout le commerce [illegible] comptait déjà sur ce moyen de transport pour don-ner une impulsion nouvelle à la culture du coton. On dit que de nombreuses pétitions ont été adressées à la cour des directeurs afin de maintenir le projet malgré les craintes des capitalistes de Londres ; mais, soit que la compagnie n'y voie aucun avantage réel pour ses intérêts, soit que ses finances ne se trouvent pas en état de supporter les charges d'une semblable entreprise, le fait est que les chemins de fer indiens sont ajournés à une époque indéterminée, et qu'il n'en sera probablement plus question avant longtemps.

On écrit de Candie que, depuis l'introduction de la culture du café dans l'île de Ceylan, jamais la récolte ne s'est présentée sous d'aussi belles apparences que cette année ; et on est convaincu qu'à moins d'un dérangement improbable de la saison, le café pourra être livré à moitié prix des années précédentes.

Crise financière de l'Angleterre.

Nous avons donné, d'après l'*Economist*, quelques détails sur « la situation effrayante (*awful*) dans laquelle l'Angleterre se trouve, l'état des choses encore plus critique vers lequel elle est entraînée ; » telles sont les expressions qu'emploie ce journal. Revenons encore avec lui sur un objet qui peut avoir sur nos propres affaires des conséquences incalculables :

Le capital flottant de la Grande-Bretagne a été, depuis trois ans, absorbé par les chemins de fer, d'une manière tout-à-fait disproportionnée avec les ressources de la nation. En trois ans, le parlement, autorisant une foule de compagnies, leur a permis d'entreprendre pour plus de *cinq milliards* de travaux ; on réclame sa sanction pour un milliard et au-delà d'entreprises nouvelles. Les sommes votées par les trois pouvoirs n'ont cependant pas été dépensées en totalité ; les débours réels se trouvent aux environs de deux milliards. Les lignes de fer qui ont absorbé d'aussi fortes sommes seront d'une grande et incontestable utilité sous le rapport de l'économie en fait de temps et de travail, et sous celui du transport des marchandises ; mais, en ce moment, elles n'offrent aucun moyen d'échange avec l'étranger, elles ne peuvent tenir lieu des objets nécessaires à la consommation des masses, objets qu'il n'est pas possible de ne pas demander au loin.

Si une récolte heureuse avait mis à la disposition du peuple des vivres abondants et peu coûteux, si les matières premières nécessaires à l'industrie s'étaient de même présentées à bas prix, fournissant ainsi aux manufactures la facilité de travailler avec énergie et d'obtenir des produits auxquels les débouchés extérieurs auraient été assurés, grâce à leur bon marché, alors la crise eût été facile à traverser ; elle eût causé peu d'inquiétudes. Malheureusement il en fut tout autrement. La récolte de 1845 fut mauvaise, celle des pommes de terre surtout ; l'année 1846 fut pire. Ces moissons disetteuses, arrivant coup sur coup, occasionnèrent les plus déplorables calamités. La moins valeur de la récolte en 1846 en Irlande ne peut être évaluée à moins de 200 millions de florins ; l'Angleterre expédia en huit mois au loin plus de 180 millions en numéraire, afin de solder les achats qu'une nécessité impérieuse l'obligeait de faire sur des marchés où les prix avaient subi une hausse énorme.

Le déficit dans la récolte du coton, en Amérique, est, pour l'Angleterre, un malheur des plus graves ; cet article est celui qu'elle met en œuvre avec le plus d'activité ; il lui fournit la majeure portion de ces produits manufacturiers qu'elle répand sur le monde entier, et qui lui servent de contre-valeur pour les denrées qu'elle importe. Au moment où elle aurait le plus besoin de se créer des ressources, elle voit ses fabriques forcées de ralentir leurs travaux ; la population ouvrière produit moins, lorsqu'il serait nécessaire qu'elle redoublât d'énergie, afin de parvenir à payer les vivres qu'elle consomme. De là surgit une nouvelle et sérieuse difficulté qui entrave l'acquittement des dettes contractées avec l'étranger. Il est probable qu'en 1847, la Grande-Bretagne recevra des Etats-Unis tout autant de coton qu'en 1846 (année qui prit le tiers environ de ce qu'elle consomma dans ce qui restait des arrivages de 1845) ; mais les prix étant bien plus élevés, les Américains se trouvèrent pour ce seul article, en 1847, créanciers de 110 à 130 millions de plus qu'en 1846.

Tout ceci se trouve compliqué de circonstances qui ne sont pas à dédaigner.

Un emprunt de 160 millions a eu lieu en faveur de l'Irlande ; cette somme sort de l'Angleterre en 1847 ; elle sert à payer des provisions importées de l'étranger, elle finit ainsi par aller au dehors ; elle est enlevée au capital du pays, elle diminue d'autant ses ressources disponibles.

Les bons du trésor (*exchequer bills*) en circulation montent à des sommes très considérables. Le montant de ceux ayant le 21 mai pour échéance n'était pas moindre de 180 millions de francs. Il est difficile d'amener les capitalistes à consentir à un renouvellement. Payer tous ces bons est impossible ; augmenter le taux de l'intérêt qu'ils supportent est une mesure grave et onéreuse pour le trésor ; les faire passer de la dette flottante à la dette inscrite ne saurait se faire qu'en souscrivant à de rudes conditions et en agissant d'une manière très défavorable sur les fonds publics.

L'*Economist* combat l'opinion des personnes qui confondent le capital avec la circulation, et qui pensent que le malaise cesserait si la Banque augmentait le nombre des billets qu'elle a émis, sans rien changer, d'ailleurs, à ce qui existe à cet égard. Ce remède serait fort périlleux ; il pourrait avoir les conséquences les plus graves. D'ailleurs, en maintenant à peu près stationnaire l'importance de ses billets, la Banque a grandement accru les avances qu'elle fait au commerce. Au 18 septembre 1846, elle avait en portefeuille pour 308 millions d'effets de commerce pris à l'escompte, et ses billets représentaient une somme de 523 millions, laquelle, au 5 avril 1847, était de 521 millions, tandis que les effets escomptés atteignaient un total de 466 millions,

La crise provient de ce que le pays ne peut se passer de produits étrangers, et qu'il doit en solder le montant soit avec d'autres produits, soit avec des espèces. Il a déjà exporté tout le numéraire dont il pouvait disposer sans se mettre dans d'inextricables embarras ; ses produits sont en ce moment à des prix trop élevés pour que leur exportation, vers les marchés étrangers, se développe dans des proportions considérables. Il est urgent d'accroître le capital disponible. Pour y parvenir, l'*Economist* propose la création de billets de banque d'une ou deux livres sterling. En ce moment, la moindre coupure autorisée est celle de 5 liv. sterl. La quantité d'or en circulation dans le Royaume-Uni est évaluée, d'après les renseignements les plus dignes de foi, à 450 millions de florins.

Au moyen de la création de petits billets de banque, une grande partie de ce numéraire devient disponible ; il peut aller à l'étranger payer les dettes qu'a contractées la population britannique par suite de ses achats de grain, de coton, etc. ; ces billets ne peuvent éprouver aucune dépréciation, puisqu'ils sont toujours remboursables à présentation et en numéraire ; la Banque doit garder dans ses coffres, pour faire face aux demandes des porteurs, une somme en espèces qui pourrait aller au tiers du montant total de ses billets de tout genre. Quant au surplus, deux autres tiers de cette dette, elle aurait pour en répondre les fonds publics qui font partie de son actif.

La pétition suivante, qui se couvre d'un grand nombre de signatures de banquiers et de négociants de Londres, expose les inconvénients qui résultent de l'acte par lequel sir Robert Peel a reconstitué la banque d'Angleterre :

Le commerce et l'industrie d'Angleterre ont éprouvé et éprouvent encore un malaise profond résultant d'une crise monétaire sans précédent dans la mémoire des plus anciens négociants de la Cité. Cette crise a produit la suspension des facilités ordinaires des transactions, telles entre autres que l'escompte des lettres de change les plus solides, etc., et il est remarquable que cette crise a frappé le corps commercial à une époque où le commerce et l'industrie ne s'étaient compromis ni par un esprit de spéculation désordonné, ni par un surcroît aventureux d'activité.

L'insuffisance de la récolte de l'année dernière a obligé la banque d'Angleterre de faire sortir de ses caisses une quantité considérable de son numéraire pour payer à l'étranger les denrées alimentaires qu'il nous a envoyées. Lorsque le même cas s'est présenté antérieurement, la banque avait la faculté, et elle en a fait un utile usage, de continuer ses facilités au commerce pendant la crise temporaire, qui provenait d'une importation considérable et soudaine de denrées alimentaires des pays étrangers, jusqu'à ce que la balance fût rétablie par le cours régulier du commerce. Supposer que par une réglementation monétaire quelconque il fût possible de produire au dehors une augmentation de la demande des marchandises anglaises, en même temps que s'augmente en Angleterre la demande des grains de l'étranger, de telle manière que celles-là pourraient au même moment payer ceux-ci, c'est se mettre en opposition avec ce que nous apprend l'expérience du commerce.

Il est dans la nature des transactions commerciales régulièrement établies, de redresser, après un certain temps, toute inégalité temporaire que des difficultés peuvent produire ; par conséquent il est essentiel que le commerce puisse être aidé temporairement lorsque de telles difficultés arrivent.

Les actes législatifs qui ont reconstitué la banque empêchent cet établissement de donner cet aide lorsqu'il est réclamé. La loi existante a obligé la banque de refuser d'escompter des billets de commerce du meilleur crédit et n'ayant pas plus de trois mois à courir. Un tel refus combiné avec la connaissance du motif qui l'a produit a occasionné un tel découragement et a tellement ébranlé la confiance publique que les billets de commerce n'ont pu être escomptés que dans de très-étroites limites et à des taux d'intérêt jusqu'ici inconnus parmi nous. La conséquence de cet état de choses a été la suspension immédiate de l'exécution des ordres pour la fabrication d'objets destinés à des marchés éloignés, au grand détriment des districts manufacturiers et tout juste au moment où il aurait été nécessaire de faciliter les exportations du pays. Cette situation n'est pas changée et la population ouvrière en souffre extrêmement.

Sans entrer, auprès de la chambre des communes, dans le détail de toutes les difficultés, des embarras et de la suspension de travail qui résultent de cet état de choses, les soussignés n'hésitent pas à déclarer que le commerce et l'industrie du pays ne peuvent se maintenir sur le pied actuel, si on leur ôte la facilité dont ils jouissaient de pouvoir escompter les billets de commerce. Les soussignés ne peuvent mieux établir aux yeux de la chambre la justesse de leurs plaintes, qu'en lui exposant les faits récents qui se sont passés dans la même semaine : Remises d'argent en barre arrivé des côtes de l'océan pacifique en payement de fabricats anglais ; refus de la banque d'Angleterre d'acheter ces lingots ou de prêter des fonds sur leur valeur aux négociants qui les avaient reçus, par le motif que la banque avait dans ses caves la quantité d'argent en lingots sur laquelle la loi l'autorisait à émettre des billets de banque et qu'elle ne pouvait en prendre davantage. Ainsi, les négociants qui avaient ce métal précieux en leur possession ne pouvaient obtenir des billets pour satisfaire à leurs engagements.

Au même moment, une banque de province qui avait du numéraire-argent au delà de ses besoins, avait proposé à la banque d'Angleterre d'en recevoir une certaine quantité en échange de ses billets ; mais la banque d'Angleterre exprima son refus par le même motif que nous avons déjà rapporté, savoir qu'elle ne pouvait émettre des billets sur une quantité d'argent plus considérable qu'elle n'en possédait actuellement, quantité dont les limites sont fixées par la loi.

Les soussignés pensent qu'il résulte de tous les faits qu'ils vous ont exposés, que la loi sur la reconstitution de la banque n'a pas répondu aux intentions de ceux qui l'ont faite. Depuis qu'elle a été mise en vigueur elle a été inopérante en fait, et dès qu'elle s'est trouvée en présence d'une grande calamité, au lieu de soutenir la confiance publique, elle l'a profondément ébranlée. Et, néanmoins, pendant tout le cours de cette crise monétaire, la banque avait en sa possession pour plus de neuf millions sterling en valeurs métalliques.

Les soussignés ne se font point les avocats de l'opinion qui soutient l'utilité de l'existence d'un papier non convertissable en matières métalliques, mais ils disent que si l'acte de reconstitution de la banque avait confié au gouvernement le pouvoir de rendre ses réglements moins absolus en cas d'éventualités, telles qu'une disette ou une grande crise politique, la banque n'aurait point été obligée de recourir aux mesures restrictives qu'elle a prises, et dès lors, selon toute probabilité, la confiance publique n'aurait point été troublée.

Si l'on savait qu'un tel pouvoir est confié au gouvernement par la loi, la confiance se maintiendrait et l'on ne doit pas oublier que la perte de la confiance publique est le plus grand mal qui puisse arriver à une nation commerçante.

Les soussignés, en considérant que l'argent-métal sert de signe représentatif aux valeurs dans presque tous les Etats de l'Europe et presque même dans tout le monde civilisé et constitue par conséquent une sûreté réelle, les soussignés croient qu'il est entièrement désavantageux au pays d'empêcher la banque d'Angleterre d'user de la faculté d'émettre des billets sur dépôt de ce métal en quelque quantité que ce soit, et de forcer cet établissement à échanger les billets qu'on lui rapporte contre de l'or.

On a attribué la crise monétaire à l'emploi considérable de capitaux à la construction de chemins de fer en Angleterre. Sans s'expliquer sur ce fait qui ne concerne ni le commerce, ni l'industrie, les soussignés croient devoir faire observer que, quel qu'ait été le montant de cet emploi de capitaux, le taux de l'intérêt ne s'est élevé et la crise monétaire ne s'est manifestée que lorsque d'autres causes ont été en opération.

Une de ces causes entre autres, et qui n'a pas été de peu d'importance, c'est la demande de fonds adressée par l'échiquier à la banque pour satisfaire aux engagements du gouvernement. Puisque la faculté d'émission des billets par la banque est strictement limitée par la loi, on doit convenir que le commerce et l'industrie sont exposés à subir un grand malaise lorsque la banque est forcée, en conséquence des besoins du gouvernement auxquels elle doit satisfaire, de restreindre les facilités qu'elle aurait pu donner au commerce et à l'industrie, s'il en était autrement. Les soussignés demandent à la chambre que le gouvernement cesse de peser ainsi sur les ressources de la banque, à moins qu'on n'adopte des moyens pour rendre cette pression moins fatale.

Bien que la crise ait en partie cessé, la confiance n'est point encore rétablie et le taux de l'intérêt sur les billets de commerce est encore très-élevé. Si de nouvelles causes d'inquiétudes survenaient, on doit craindre qu'avec la continuation d'existence de la loi, une crise plus grave ne se manifestât, dont les conséquences ne peuvent être prévues. Les soussignés supplient la chambre d'examiner la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'amender l'acte de reconstitution de la banque, en ce sens que le gouvernement aurait le droit de modifier, en certains cas, l'exercice de ces dispositions et s'il ne serait pas avantageux d'autoriser la banque à émettre des banknotes sur dépôt d'argent-métal sans restriction.

Nouvelles de France.

Paris, 1 juillet.

La chambre des pairs n'a pas encore terminé le vote du projet de loi relatif à l'enseignement et à l'exercice de la médecine.

Dans la séance d'aujourd'hui, l'institution des médecins cantonnaux a triomphé.

—

La chambre des députés a voté aujourd'hui les 15 premiers chapitres du budget des travaux publics, presque sans discussion. M. Grandin a proposé de retrancher le crédit de 652,300 fr., destiné aux frais de police et de surveillance des chemins de fer, sur lequel la commission demande une réduction insignifiante de 8,350 fr.

Un amendement de M. Léon Faucher, tendant à élever à 40

millions les grandes lignes de chemins de fer, ne sera discuté que plus tard.

M. Ducos, rapporteur de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les paquebots transatlantiques, a déposé aujourd'hui son rapport supplémentaire sur le bureau de la chambre.

On a également déposé le rapport sur le chemin de fer de Troyes à Montereau.

—

L'acte d'accusation dressé par le M. le procureur-général, en exécution de l'arrêt de la cour des pairs du 26 juin dernier, a été notifié aujourd'hui aux accusés dans l'affaire des mines de Gouhenans.

On leur a notifié également l'ordonnance de M. le chancelier rendue aujourd'hui, qui fixe l'ouverture des débats au jeudi 8 juillet.

—

Un conseil des ministres a été tenu ce matin, à onze heures. On dit qu'il y a été spécialement question des mesures à prendre au sujet de l'affaire Cubières. M. Delangle, procureur-général, ainsi que MM. Decazes et Renouard, assistaient à ce conseil.

—

M. le garde-des-sceaux a adressé aux archevêques et évêques du royaume la circulaire suivante, au sujet de l'encyclique de S. S. le Pape Pie IX, en faveur de l'Irlande :

« Monseigneur,

» La lettre encyclique de S. S. le Pape Pie IX, qui appelle les prières et la charité au secours de l'Irlande, a été publiée dans quelques diocèses sans autorisation préalable du gouvernement. Tout en s'associant à la pensée pieuse du Saint-Père, et disposé, comme on n'en saurait douter, à la seconder avec empressement, le gouvernement voit avec regret cette manifestation officielle d'un acte de la cour de Rome, dont la publication en France n'avait pas été autorisée par lui. Aux termes du premier des articles organiques de la convention du 26 messidor an IX, aucune bulle, bref, rescrit, mandat, provision, signature servant de provision, ni autres expéditions de la cour de Rome, même ne concernant que les particuliers, ne peuvent être reçus, publiés, imprimés, ni autrement mis à exécution, sans l'autorisation du gouvernement. Il est de mon devoir de rappeler et de maintenir cette règle de notre droit public, qui ne saurait être enfreinte sans de graves inconvénients.

» Il n'entre point assurément dans les intentions du gouvernement de s'en faire un moyen d'entraver les communications que les intérêts de la religion peuvent rendre nécessaires entre le Saint Père et les fidèles, mais plus il est dans sa volonté de se montrer facile à cet égard, plus il est en droit de tenir à ce que les communications ne se fassent que par les voies régulières et légales. C'est ce que l'épiscopat français, dans son esprit de sagesse et d'obéissance aux lois, doit parfaitement comprendre, et ce que je vous prie, monseigneur, de vouloir bien faire observer dans le diocèse dont la direction spirituelle est confiée à vos soins.

« Agréez, etc.

« Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, HÉBERT.»

—

L'article suivant du *Moniteur algérien* du 25 juin donne à supposer que des faits graves se passent dans le Maroc :

« La province d'Alger ne nous fournit aucune nouvelle. La plus grande tranquillité règne partout. A Bougie et à Dellys, les rapports nouvellement créés avec les chefs kabyles tendent de plus en plus à s'accroître et à se régulariser ; les marchés sont fréquentés, on ne tardera pas à y voir paraître les grains de la moisson nouvelle, dont tous les Arabes et les Kabyles s'occupent activement.

» Nous n'avons pas entendu dire qu'aucune partie de la province ait été atteinte par les sauterelles qui ravagent le cercle de Sétif.

» Au départ du courrier d'Oran, arrivé à Alger le lundi 21 juin, on venait de recevoir, par un avis du duc de Nemours, la nouvelle d'un échec que l'émir Abd-el-Kader aurait fait éprouver aux forces envoyées contre lui par Muley-Abd-er-Rahman.

» Le courrier prochain nous fera connaître sans doute les détails de ce fâcheux événement et son degré d'importance. Beaucoup de bruits contradictoires circulaient, comme de coutume, dans le premier moment ; une version donnait même la victoire aux Marocains.

» Quoi qu'il en soit, tout est prévu pour que le contre-coup de ces événements ne se fasse pas sentir dans la province d'Oran. »

Nouvelles d'Angleterre.

Dans une réunion très nombreuse d'électeurs qui a eu lieu hier à la taverne de Londres, il a été arrêté que les quatre candidats portés par les libéraux de la Cité, aux prochaines élections, seraient : lord John Russell, M. Pattison, membres sortants ; sir Georges Larpent et le baron Lionel de Rothschild, en remplacement de MM. Lyall et Masterman, membres sortants. Les deux nouveaux candidats, sir Georges Larpent et le baron de Rothschild assistaient à la réunion.

Lord John Russell a adressé aux électeurs de la cité qui l'ont envoyé à la chambre des communes, une circulaire pour solliciter de nouveau leur mandat. Dans ce document, qui est du reste, fort court, lord John Russell disant avec raison que les discours qu'il prononce chaque jour à la tribune le dispensent d'une profession de foi, nous remarquons la phrase suivante, que nous recommandons à tous ceux qui feignent de trouver incompatible avec la dignité d'un représentant de la nation, sa comparution devant le corps électoral dans les réunions préparatoires : « Quant aux questions qui pourraient être soumises au pro- » chain parlement, dit lord John Russell, en me réservant la » liberté de les examiner et de les décider dans l'intérêt du pays, » sans prendre d'engagement, *je serai prêt le jour de l'élection,* » *à exposer et à défendre les principes qui ont dirigé ma conduite* » *et qui continueront à la diriger*. Si vous me jugez alors digne de » vous représenter de nouveau, je serai fier, etc. »

Voici, en peu de mots, la déclaration de principes faite par M. de Rothschild :

« Mes opinions politiques ne sont pas aussi bien connues que celles de l'honorable gentleman qui m'a précédé (sir Georges Larpent) ; mais ayant passé la plus grande partie de ma vie dans la Cité de Londres, je crois connaître assez bien ses intérêts. Je suis favorable sous tous les rapports aux principes libéraux. En 1839, j'ai signé la pétition pour la liberté du commerce, et je suis disposé à prêter ma coopération active à ceux qui veulent développer et faire triompher ce système, convaincu que je suis qu'il sera en définitive éminemment avantageux au pays. Personne ne pouvait prévoir la calamité qui a arrêté ses progrès ; mais les effets de la liberté du commerce se font déjà remarquer dans l'augmentation de notre revenu, et si la récolte est abondante, nous verrons luire des temps meilleurs. Dans la position où je me trouve, on doit bien penser que je suis un avocat de la liberté de conscience. Cette liberté, que je réclame pour moi-même, je la veux aussi pour les autres. Quant à l'éducation, je pense qu'elle ne peut être trop répandue et sans distinction de culte. Si le parti libéral le veut bien, ce résultat ne saurait être douteux. »

—

Une réunion très nombreuse de catholiques de Londres a eu lieu à la taverne de l'Ancre et de la Couronne, à l'effet de former une association pour la suppression des incapacités et des griefs qui frappent encore les catholiques en Angleterre. Le très-révérend Morris, évêque de Troye, présidait la réunion. Après un discours du prélat, l'assemblée a adopté les deux résolutions suivantes :

1° Les catholiques de la Grande-Bretagne et de ses colonies sont exposés à plusieurs graves oppressions, dont quelques-unes sont de nature à mettre en péril le bien-être durable de milliers d'individus ; contre ces oppressions, quoique l'on reconnaisse qu'elles sont contraires à la justice et aux principes avoués de la législation moderne, les catholiques n'ont pas de moyens de défense et de protection suffisants. En conséquence, il est de leur devoir de chercher à obtenir, par tous les moyens légaux, la stricte exécution des lois qui sont justes, et le prompt rapport de celles qui ne le sont pas ; et les catholiques de la capitale sont priés plus particulièrement de s'occuper activement du bien commun.

2° L'oppression sous laquelle souffrent les catholiques, quoique déjà pénible pour eux, comme citoyens et sujets, est bien plus vivement ressentie à cause de la dégradation spirituelle dont elle frappe tant de milliers d'âmes, et quoiqu'il soit juste et nécessaire de chercher le redressement de ces griefs, par des moyens d'un accès facile, cependant toutes nos espérances de succès reposent sur Dieu. Ce meeting voit avec satisfaction le projet d'établir une association pour Londres, sous la protection de la sainte Vierge.

L'assemblée a ensuite nommé un comité qui sera chargé de l'organisation de l'association.

—

La *Gazette de Londres* publie les lettres patentes de la reine qui divisent le diocèse de l'Australie en quatre nouveaux diocèses qui prendront le nom de Sydney, Newcastle, Adelaïde et Melbourne. Les évêques de ces trois derniers diocèses seront suffragants de l'évêque de Sydney.

D'autres lettres patentes instituent un siége épiscopal à la ville du Cap pour la colonie du cap de Bonne-Espérance, ses dépendances et l'île Sainte-Hélène.

Les nouveaux prélats ont été consacrés hier matin dans la cathédrale de Westminster, par l'archevêque de Canterbury, assisté des évêques de Londres, de Winchester, de Gloucester, de Lichfield et de Rochester. Cette imposante cérémonie, empruntée en grande partie aux rites de l'église catholique, a duré cinq heures.

VOLCANS DES ENVIRONS DE QUITO.

D'après les études historiques de M. Boussingault sur les volcans des Cordilières de la république de l'Equateur, Quito est placé sur un plateau très-élevé et très-étendu que limitent deux chaînes de montagnes dirigées du nord au sud. Dans ces Cordilières de nature trachytique, se trouvent plusieurs volcans en activité, offrant le singulier spectacle de pics recouverts de neige d'où sort presque continuellement une colonne de fumée. Ces pics si accidentés dans leurs formes sont devenues célèbres depuis qu'ils ont servi de signaux dans la triangulation exécutée par les académiciens français pour mesurer, sous l'équateur, quelques degrés du méridien terrestre.

Dans ces populations établies sur les grands plateaux des Andes, où la civilisation a toujours eu le plus de tendance à se développer, les événements qui agitent si fréquemment les autres parties du Nouveau-Monde, ne se produisent là qu'à de rares intervalles. La vie y est peu active, les souvenirs y sont durables. Ainsi, après un intervalle d'un siècle, on s'entretient de la mesure des degrés du méridien, comme si l'opération venait d'être terminée ; les noms de Godin, de Bouguer, de la Condamine, de Jussieu sont populaires à Quito, et l'on ne manque pas de montrer, à l'etranger qui arrive dans cette ville, la maison qui était occupée par « Messieurs de la compagnie française. »

Les phénomènes volcaniques, souvent si redoutables dans ces contrées, ont attiré l'attention des Européens dès le commencement de la conquête du Nouveau-Monde. Dans une de ses lettres à Charles-Quint, Fernand Cortès, racontant la marche de la petite armée espagnole à travers la Cordilière d'Ahrcaleo, s'exprime ainsi : « Voyant sortir de la fumée d'une montagne très élevée, et désirant faire à Votre Majesté un rapport détaillé sur tout ce que ce pays renferme de merveilleux, je choisis entre mes compagnons dix des plus courageux, et je leur donnai l'ordre de monter sur la montagne pour y découvrir le secret de cette fumée. » La petite expédition échoua à cause de l'abondance de la neige, de la rigueur du froid et de l'impétuosité du vent.

Un bruit considérable, qu'on entendit en approchant du sommet, détermina surtout le dix Espagnols à rebrousser chemin, n'emportant avec eux que de la neige et quelques morceaux de glaces dont la vue, ajoute Fernand Cortès, nous étonna beaucoup, parce que ce pays est situé sous le 20e degré de latitude, et que par conséquent, suivant l'opinion des pilotes, il devait y faire très-chaud. En 1522, les Espagnols réussirent enfin à pénétrer dans ce cratère, c'était le Popocatepelt. Ils en retirèrent du soufre pour fabriquer de la poudre ; mais Cortès reconnaît que cette manière de se procurer du soufre n'est pas exempte de dangers, et que par cette raison il sera prudent d'en faire venir de Séville.

Un peu après cette époque, en 1552, un homme fut assez téméraire pour renouveler une pareille tentative dans le volcan de Grenada, situé près du lac de Nicaragua ; cet homme n'était pas un soldat, mais une moine de l'ordre des Dominicains, nommé Blas de Inéma. Son but n'était plus de se procurer du soufre, mais de l'or. A cet effet il s'était muni d'une cuiller et d'un sceau en fer pour puiser et recueillir le précieux métal ; l'explorateur et les appareils étaient suspendus à une chaîne de 140 brasses. Mais bien avant d'arriver à la matière incandescente, le moine dominicain, suffoqué par la chaleur, s'empresa de donner le signal qui devait le faire remonter au jour, où il arriva dans l'état le plus déplorable.

De nos jours, le zèle des sciences a conduit les voyageurs dans des entreprises aussi hasardées que celles que l'on a tentées dans le XVe siècle pour retirer du soufre ou de l'or de la bouche des volcans enflammés. M. de Humboldt a failli perdre la vie dans une des crevasses du volcan le Pichincha. Plus récemment, M. Wisse, professeur de géologie, à Quito, a exploré le même cratère à travers mille dangers. Il en a levé le plan intérieur, et recueilli le gaz qui s'échappe sans cesse de son cône fumant. L'académie des Sciences, appréciant le travail de M. Wisse, engage ce savant à poursuivre ses curieuses études sur les volcans des Cordilières.

Théâtre-Royal-Français.

Lundi 5 *juillet* 1847. — (*Représentation n° 10.*)

LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE LA REPRISE DE :

Jean de Paris,

Opéra-comique en deux actes, paroles de St-Just, musique de Boëldieu.

Précédé de :

Georges et Thérèse,

Vaudeville en deux actes, par M. Auvray.

On commencera à 7 heures précises.

ANNONCES.

Grand Hôtel des Quatre Nations,

A BRUXELLES, *Longue rue Neuve*, 68,

tenu par les Dames **Geerloff** et **Lippens.** Cet Hôtel, placé dans la plus belle position de Bruxelles, richement meublé et décoré à neuf, offre à messieurs les voyageurs tout le confortable et l'aisance possible.

Il y a écuries et remises. Table d'Hôte à 4 heures et demie.

Mme GERLOFF étant hollandaise, c'est un titre de plus pour recommander particulièrement l'*Hôtel des Quatre Nations* à l'attention et à la bienveillance de ses compatriotes.

AVIS. A cette époque de l'année où tant de familles A[illegible] et Américaines voyagent sur le continent, ou vi[illegible] résider, il est utile de rappeler à MM. les propriétaires d'hôtels meublés [illegible] qu'à MM. les chefs d'entreprises et d'établissements dont l'indication [illegible] d'être signalée aux étrangers, que la publicité est le seul moyen d'a[illegible] attention, et que, sous ce rapport, ils ne peuvent mieux faire que [illegible] valoir de la facilité qu'ils ont à leur disposition, d'insérer des annon[illegible] le *Journal Anglais* quotidien, publié à Paris, le *Galignani's Messe*[illegible] leur assure des avantages réels et tout à fait exclusifs, puisque, indé[illegible] ment du grand nombre de ses abonnés en Angleterre, ce journal a [illegible] lecteurs tous les Anglais et Américains qui voyagent ou résident su[illegible] nent. Le prix des annonces est de 75 c. par ligne de 30 à 35 lettr[illegible] 60 c. si l'annonce est répétée 4 fois. — De 50 c. seulement si elle est r[illegible] fois ou au-delà. — Les annonces sont traduites en Anglais gratuitem[illegible] lettres doivent être adressées franco à MM. les propriétaires du *Gal*[illegible] *Messenger*, rue Vivienne, N° 18, à Paris, et contenir une trait[illegible] montant des annonces.

ON DONNE 10,000 FRA[illegible]

à celui qui prouvera que l'**Eau de Lob** ne fait pas *repousse*[illegible] les cheveux sur les têtes chauves ! ! cette **Eau de Lob** ré[illegible] chevelure et la **conserve** jusqu'au tombeau. Le flacon 5 [illegible] avec instruction, se vend chez l'inventeur, M. **Léopold Lo**[illegible] d'Allemagne, demeurant rue *Saint-Honoré*, 281, à Paris. On e[illegible] un mandat sur Paris. — (*Affranchir.*)

SIROP DE DIGITALE DE LABÉL[illegible]

Pharmacien à Paris.

Ce sirop est prescrit depuis 10 ans par les plus illustres méde[illegible] çais, parmi lesquels nous citerons de MM. Andral, Bouillau[illegible] quier, Marjolin, Rostan, etc. Il résulte des déclarations d'[illegible] nombre d'entr'eux, qu'il est employé avec un succès constant [illegible] traitement des *maladies du cœur*. Il calme promptement les [illegible] tions les plus vives ; dans celui de l'*Hydrotorax* ou hydropisie [illegible] trine et de toutes les *Hydropisies* essentielles, qui ne tarden[illegible] disparaître, dans leur début, par la seule action de ce médic[illegible] enfin contre les *maladies de poitrine*, rhumes, asthmes, catarrh[illegible]

Toutes les bouteilles sont recouvertes d'une capsule sur [illegible] *sont gravés ces mots :* SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE.

Pharmaciens dépositaires : E. van Santen Kolff, dépositaire [illegible] pour toute la Hollande, à Rotterdam ; F. Romeyn, à Arnhem [illegible] M. D. Bosch, à Bois-le-Duc ; A. P. Maassen, H. J. van den Goo[illegible] à Breda ; Van Renesse, à La Haye ; Grossier, à Maestricht ; Bla[illegible] Ligny, à Middelbourg : J. H. Coenen, à Nymègue ; A. P. [illegible] Utrecht, et dans presque toutes les pharmacies de chaque ville [illegible]

Cours des Fonds Public[illegible]

Bourse d'Amsterdam du 2 Juillet.

		Int.	Cours 1 juill.	Ouvert.
Pays-Bas.	Dette active	$2\frac{1}{2}$	$57\frac{1}{16}$	[illegible]
	Dito dito	3	—	[illegible]
	Dito en liquidation	3	—	[illegible]
	Dito dito	4	$89\frac{3}{4}$	[illegible]
	Dito des Indes	4	$89\frac{11}{16}$	[illegible]
	Syndicat	$3\frac{1}{2}$	—	88
	Dito	$4\frac{1}{2}$	—	—
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	$173\frac{5}{8}$	[illegible]
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	—	[illegible]
	Act. du chemin de fer Holland.		—	[illegible]
Russie.	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	[illegible]
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	[illegible]
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—
	Certificats au dito	6	—	[illegible]
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	[illegible]
	Emprunt de 1840	4	—	$91\frac{1}{2}$
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	$90\frac{1}{2}$
Espagne.	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred.		—	—
	Ardoins	5	—	[illegible]
	Dito	3	—	[illegible]
	Coupons Ardoins		—	[illegible]
Autriche.	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
	Dito métalliques	5	$103\frac{1}{2}$	$103\frac{1}{2}$
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—
France.	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—
Pologne.	Actions 1836	*f*	—	—
Brésil.	Emprunt à Londres 1839.		—	—
	Id. Id. 1843.		—	—
Portugal.	Obligations à Londres.	3	—	33

Bourse de Paris du 1 Juillet.

		Int.	Cours 30 juin.	Ouvert.
France.	Cinq pour cent		—	117 80
	Trois pour cent		—	77 50
Espagne.	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples.	Certificats Falconet		—	103 50
Pays-Bas.	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	—
Belgique.	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis.	Obligations de la Banque		—	—

Bourse d'Anvers du 2 Juillet.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % $17\frac{1}{8}$ A. — D[illegible] ée ancienne, », — Passive 5 % ». — Lots de Hesse $60\frac{1}{2}$. — Cou[illegible] Bourse ($2\frac{3}{4}$ heures). Ardouin sans variation.

Bourse de Londres du 30 Juin.

3 % Cons. 89, $\frac{1}{8}$. — $2\frac{1}{2}$ % Holl. $58\frac{1}{4}$, $\frac{3}{8}$. — 4 % id, $89\frac{3}{8}$, 90. [illegible] 21, $\frac{1}{2}$. — 3 % 34, $\frac{1}{2}$. — Portug. 4 % $30\frac{1}{2}$, $31\frac{1}{2}$.

PÉRIODE D'ÉTÉ.

Chemin de Fer rhénan.

D'Amsterdam à Utrecht et Arnhem.						D'Arnhem à Utrecht et A[illegible]				
Départ d'Amsterd.		Départ d'Utrecht.		Arrivée à Arnhem.		Départ d'Arnhem.		Départ d'Utrecht.		A[illegible]
h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.	
7	10	8	20	10	—	6	40	8	20	[illegible]
10	45	11	55	1	35	11	40	1	20	[illegible]
4	30	5	40	7	20	4	—	5	40	[illegible]
7	—	8	10	9	50	8	—	9	40	10

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Lage Nieuw*[illegible]